



Pointe-Fortune, le 4 août 2020

Reprise des ventes de garages

Nous confirmons la reprise des ventes de garages.

Nous vous rappelons qu'il est **nécessaire d'obtenir un permis** aux conditions suivantes :

- Le coût de chaque permis est de dix dollars (10.00\$), payable au bureau municipal lors de la demande de permis.
- Les permis seront gratuits lors de la tenue de la journée de la terre organisée par le comité des loisirs et lors des fins de semaines suivantes :
 - fin de semaine de la fête des patriotes en mai;
 - fin de semaine de la fête du travail en septembre.
- Aucun empiètement sur le chemin public et le trottoir n'est permis;
- Il est interdit de nuire à la visibilité des automobilistes et piétons;
- Une vente de garage doit se tenir entre huit (8) heures et vingt (20) heures.

Toutefois, en raison de la pandémie, des consignes particulières doivent être suivies :

- Maintenir une distance d'au moins 2 mètres en tout temps avec les gens;
- Disposer les tables à 2 mètres de distance;
- Prévoir un trajet et une file d'attente pour faciliter la circulation;
- Mettre du gel désinfectant à la disposition des personnes;
- Maximum de 10 personnes à la fois, provenant de 3 ménages;
- Le port du couvre-visage est recommandé.

Enfin, les personnes qui ont reçu un diagnostic de COVID-19, qui sont en attente d'un résultat, qui ont des [symptômes](#) de la COVID-19 ou qui ont reçu des consignes d'isolement ne doivent pas participer à ce genre de rassemblement. Cette consigne s'applique autant aux invités qu'à l'hôte de ce type de rassemblement et aux personnes qui vivent sous le même toit.

Merci de votre collaboration.

Source : Municipalité de Pointe-Fortune